



MODIFICATION D'ACTIVITÉ

Le dossier sera constitué :

De deux imprimés P2 : complétés et signés **en original** par le déclarant ou son mandataire.

Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre 13). Indiquer en observations (cadre 18) les activités ajoutées et / ou supprimées.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Justificatif en cas d'adjonction d'activité :

Création

- Aucune pièce demandée sauf pour le **commerçant ambulant qui ajoute une activité sédentaire**.

Dans ce cas :

- Justificatif de la jouissance du local : copie du bail commercial ou titre de propriété ou copie d'une quittance de moins de trois mois de loyer ou de facture EDF ou eau ou téléphone ou attestation de mise à disposition.

Acquisition d'un fonds ou apport

- copie de l'acte d'achat du fonds ou d'une branche d'activité (avec mention de l'enregistrement au SIE si acte sous-seing-privé) ou copie du traité d'apport.

- copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

Location-gérance

- copie du contrat de location gérance du fonds ou d'une branche d'activité.

- copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Si suppression de l'activité ambulante, joindre la carte de commerçant ambulant.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé en original des deux parties.

Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère - **Centre de Formalités des Entreprises**

Le CFE vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h (sur rendez-vous uniquement)

5 rue Condorcet – CS 20312 -38093 Villefontaine Cedex

T. 04 74 95 24 00 - cfe@nord-isere.cci.fr – www.ccinordisere.fr

Coût de la formalité :

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne

- ✓ Si suppression d'activité ou adjonction d'activité par création : 93,70 €. **Gratuit pour un Micro-entrepreneur.**
- ✓ Si adjonction d'activité par achat ou apport : 51,39 €. Pour un micro-entrepreneur : 8,59 €
- ✓ Si adjonction d'activité par location-gérance : 96,39 €. Pour un ME : 8,59 €

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire, ou en espèces (faire l'appoint).

Si carte de commerçant ambulant : 30 euros par chèque libellé à l'ordre de la CCI Nord Isère ou par carte bancaire, ou en espèces (faire l'appoint).

Informations

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.